

Syndicat étudiant du cégep Marie-Victorin
7000, rue Marie-Victorin, local E-017
Montréal, Québec H1G 2J6
Téléphone : 514-325-0150, poste 2427

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Tenue le 14 septembre 2022

Quorum constaté à 12h32

Table des matières

0. Procédures	1
0.1 Ouverture	1
0.2 Présidium	1
0.3 Adoption de l'ordre du jour	2
0.4 Adoption du dernier procès-verbal	2
1. Entérinement de la dernière A.G.....	2
2. Élections.....	2
3. Avis de motion.....	4
4. Zoothérapie	7
5. Grève environnementale	8
6. Varia.....	8
7. Levée.....	8

0. Procédures

0.1 Ouverture

Kayaa propose l'ouverture à 12h44.

William appuie.

0.2 Présidium

Orphée propose Camille à l'animation et Sam au secrétariat.

Kayaa appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

0.3 Adoption de l'ordre du jour

Kayaa propose d'adopter l'ordre du jour suivant :

Suzie appuie

1. Procédures

0.1 Ouverture

0.2 Présidium

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.4 Adoption du dernier procès-verbal

1. Entérinement de la dernière A.G.

2. Élections

3. Avis de motion

4. Zoothérapie

5. Grève environnementale

6. Varia

7. Levée

William propose d'ajouter le point 4. Zoothérapie

Kayaa appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

0.4 Adoption du dernier procès-verbal

Kayaa propose l'adoption du dernier procès-verbal du 29 avril 2022.

William appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

1. Entérinement de la dernière A.G.

Benjamin propose d'entériner le procès-verbal de l'assemblée générale du 29 avril 2022.

David appuie.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Élections

Benjamin propose la candidature de Kassie Raymond au poste de déléguée à la coordination

Sarah appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sarah propose Eden au poste de délégué aux affaires interne

Zineb appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Zineb se propose au poste d'adjointe aux affaires interne

Orphée appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Orphée se propose au poste de déléguée aux affaires pédagogique

Nayeli appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Benjamin se propose au poste d'adjoint à la coordination

Viviane appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

David se propose au poste délégué à la mobilisation

Benjamin appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Marie propose au poste de représentante étudiante au CA

Sarah appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

William se propose au poste de délégué à la vie étudiante

Naeli appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Maryssah se propose au poste d'adjoint à la vie étudiante

Zineb appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Katrina se propose au poste de déléguée aux affaires externes

Zachary s'appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Laeticia se propose au poste d'adjointe aux affaires interne

Cyrine appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Nayeli se propose comme ajointe à la vie étudiante

Maryssah appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Benjamin propose Kawtar au poste d'adjointe à la trésorerie

Zineb appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Barbara se propose au poste de déléguée à l'information

Orphée appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Avis de motion

Benjamin propose les changements proposés aux statuts et règlements tel que proposé dans l'avis de motion présenter à la dernière AG du 24 avril

Remy appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité

Kayaa propose un amendement à la proposition

Tout objet ayant une valeur de plus de 1000\$, *excepté le mobilier*

Benjamin appui

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Quentin propose un amendement à la proposition amendé

« Une exception sera offerte aux comités qui ont un local verrouillable. Dans ce cas, l'équipement à plus de 1000\$ pourra être entreposé dans le local du comité ».

À ajouter à la fin du premier paragraphe de l'avis de motion

Katherine appuie

Vote

48 Pour

16 Contre

15 Abstention

L'amendement est adopté à majorité

William propose un amendement

« L'exception offerte au comité ne sera accordée que sous la condition d'être entreposé dans une armoire fermée à clé. Cette clé ne peut être tenue que par un maximum de 3 personnes faisant partie du comité ».

L'amendement sera rajouté à la suite du 2^e paragraphe (amendement de Quentin).

Kayaa appuie

L'amendement est adopté à l'unanimité

Sarah propose un sous-amendement

...que par un maximum de 5 personnes faisant partie du comité

Marguerite appuie

Vote

37 Pour

19 Contre

15 Absentions

Adoptée à majorité

Remy propose un sous-amendement

« Que les comités tiennent un registre des personnes qui emprunte le matériel »

Barbara appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité

Benjamin propose le dépôt d'un avis de motion

Considérant l'importance du respect des Statuts et règlements pour le bon déroulement des activités du SECMV;

Considérant que les Statuts et règlements visent à faire respecter les valeurs inclusives adoptées démocratiquement par le SECMV;

Considérant le besoin d'encadrement des activités du SECMV pour éviter les débordements;

Considérant les récents événements démontrant le besoin du SECMV de se doter de mécanismes de mise en application des Statuts et règlements en cas de violation de ces derniers,

Je propose d'ajouter les prévisions suivantes aux Statuts et règlements :

- À l'article 54 des Statuts et règlements, après « En cas de problème, les membres des comités peuvent se référer au Conseil exécutif du SECMV », un libellé spécifiant « Toute personne membre du SECMV dont les actions et/ou comportements se trouvent en conflit avec les valeurs ou les règlements du SECMV dans le cadre des activités de ce dernier peut être soumise à une gradation de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du comité. Le comité en question doit tenir une réunion avec procès-verbal selon le code de procédures en vigueur et voter les mesures appropriées à appliquer envers la personne en cause aux deux tiers (2/3) des voix exprimées. Le procès-verbal doit ensuite être remis dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à la coordination du conseil exécutif ou à la permanence sociopolitique à des fins de vérification et d'archivage en tout respect de la confidentialité.

À moins de précision contraire dans la proposition au procès-verbal, une telle exclusion est effective pour une période de 15 semaines, calculé à partir du début de la semaine en cours, effectif immédiatement. »

- À l'article 17 des Statuts et règlements, à la fin du libellé, « Toute personne membre du SECMV, qu'elle agisse en son nom ou non, dont les actions et/ou comportements contreviennent de façon grave et flagrante aux valeurs ou aux Statuts et règlements peut se voir convoquer à une rencontre avec le conseil exécutif et remettre un avertissement écrit signé avec, en annexe, les preuves récoltées de la ou des violations alléguées. La personne en cause peut faire appel de la décision du sous-conseil désigné en convoquant l'ensemble du conseil exécutif à une réunion extraordinaire.

En cas de récidive, le conseil exécutif a le droit et le devoir de convoquer la personne en cause afin de discuter de la situation problématique et prendre entente sur la démarche à suivre afin de rectifier la situation. Si aucune entente ne peut être conclue, la personne en cause verra sa cotisation au SECMV lui être remboursée et perdra son droit d'accès aux services du SECMV, incluant mais ne se limitant pas à son droit de représentation et son droit de participer aux activités, aux comités et aux assemblées générales du SECMV. La personne en cause ne peut toutefois perdre son droit d'accès aux assurances collectives et au Programme d'Aide Étudiant fournis par le SECMV. La mesure d'appel s'applique de la même façon que pour l'avertissement écrit.

Le conseil exécutif reste redevable de l'application des prévisions susmentionnées et ne peut intervenir d'aucune façon afin de gérer des querelles entre ses membres qui relèveraient du Règlement 09 – Conditions de vie au cégep. Seule la direction du cégep est en mesure de recevoir et de traiter des plaintes relevant de ce règlement et l'application des sanctions prévues au règlement reste à sa seule discrétion. »

Zachary appuie

La proposition est adoptée à l'unanimité

4. Zoothérapie

William fait une présentation du point zoothérapie

William propose de mandater le conseil exécutif à engager des zoothérapeutes pour faire de la zoothérapie.

Zoé appuie

AU

Victor propose un amendement

« Que le conseil exécutif s'assure de la diversité des animaux amener lors des séances de zoothérapie et de s'assurer que les séances soit hebdomadaire. Ces séances devront inclure une chèvre au CH deux fois par session ».

Rose appuie

Vote

Majorité constatée

La proposition est adoptée à majorité

Benjamin propose un amendement

« ... inclure une chèvre au CH une fois par session et n'importe quel autre pavillon une fois par session »

Remy appui

L'amendement est adopté à l'unanimité

Remy propose une levée de cours jusqu'à 16h

Aria appui

Vote

Majorité constatée

La proposition est adoptée à majorité

Remy propose un amendement

« Que 5000\$ soit pris dans la case budgétaire du fonds de grève pour financer les séances de zoothérapie »

Benjamin appuie

L'amendement est adopté à l'unanimité

5. Grève environnementale

Orphée propose que

Considérant que la planète

Que le SECMV rentre en grève pour une journée le 23 septembre 2022 et que cette grève dans un long processus de mobilisation annuel de gradation des moyens de pression

William appui

La proposition est adoptée à l'unanimité

~~Sophia propose que le comité environnemental fasse un voyage à l'internationale~~

David propose que le conseil exécutif en coopération avec le café L'exil organise une ligne de piquetage devant le cégep à 7h45 lors de la grève du 23 septembre 2022. Que le café l'exil distribue du café sur la ligne de piquetage et qu'une fois les cours levés, qu'une activité de fabrication de pancartes et de bannières se tienne au cégep dans un local trouvé par le conseil exécutif.

Benjamin appuie

AU

Sofia propose que le SECMV rentre en grève le 26 mai 2023

Rose appuie

Sofia propose de mettre sa proposition en dépôt

Benjamin appui la mise en dépôt

AU

6. Varia

7. Levée

David propose la levée de l'AG à 15:06

L'A.G est levée à 15:06